

MÉRITOCRATIE ET USAGES DU REDOUBLEMENT DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE FRANÇAISE DES ANNÉES 1850 AU DÉBUT DU 20^e SIÈCLE

DOI: <http://dx.doi.org/10.1590/2236-3459/509271>

Jérôme Krop

Université Paris IV - Sorbonne, France.



Résumé

L'étude de l'usage du redoublement dans l'enseignement primaire français au 19^e siècle révèle à quel point il est alors employé pour faciliter les apprentissages des meilleurs élèves. En permettant de distinguer l'élite scolaire destinée à réussir les examens du certificat d'études primaires, la sélection à chaque étape du cursus conduit à la relégation des enfants en difficulté dans des petites classes aux effectifs plus chargés et les accueillants ensemble avec de très jeunes débutants. Cette situation n'est pas sans avoir d'effets sur les inégalités scolaires, même si ceux-ci sont atténués par l'effort de modernisation entrepris par les républicains à partir des années 1880. Ils perdurent néanmoins sous différentes formes dans l'histoire du système scolaire français.

Mots-clé: enseignement, France, inégalité.

MERITOCRACIA E OS USOS DA REPETÊNCIA NA ESCOLA PRIMÁRIA PÚBLICA FRANCESA DE 1850 AO INÍCIO DO SÉCULO 20

Resumo

O estudo dos usos da repetência no ensino primário francês no século 19 revela até que ponto esta era utilizada para facilitar a aprendizagem dos melhores alunos. Permitindo distinguir a elite escolar destinada ao êxito nos exames que certificavam os estudos primários, a seleção em cada etapa do percurso leva a relegar as crianças com dificuldades às séries iniciais, onde é maior o número de alunos inscritos, junto aos jovens ingressantes. Esta situação não ocorre sem efeitos sobre as desigualdades educacionais, mesmo se estas são atenuadas pelo esforço de modernização empreendido pelos republicanos a partir dos anos 1880. Persistem, contudo, sob diferentes formas na história do sistema escolar francês.

Palavras-chave: repetência escolar, França, desigualdade.

MERITOCRACY AND THE USES OF SCHOOL FAILURE IN FRENCH PUBLIC ELEMENTARY SCHOOL FROM 1850 TO THE EARLY TWENTIETH CENTURY

Abstract

The study of the uses of the school failure in French primary education in the nineteenth century reveals the extent to which this was used to facilitate the learning of the best students. It differentiates school elite destined for success in exams certifying that the primary studies, the selection at each stage of the journey leads to relegate children with difficulties to the initial series, where a greater number of students enrolled among the youth entrants. This situation is not without effects on educational inequalities, even if they are attenuated by the modernization efforts undertaken by Republicans from the 1880s. It remains, however, in different forms in the history of the French school system.

Key-words: school failure, France, inequality.

MERITOCRACIA Y LA UTILIZACIÓN DE LA REPETICIÓN EN LA ESCUELA PRIMARIA PÚBLICA FRANCESA DE 1850 A COMIENZOS DEL SIGLO 20

Resumen

El estudio de los usos de la repetición en la escuela primaria francesa en el siglo 19 muestra el grado en que ésta es utilizada para facilitar el aprendizaje de los mejores estudiantes. Permitiendo diferenciar la élite escolar destinada al éxito en los exámenes que certifican los estudios primarios, la selección en cada una de las etapas del curso lleva a relegar a los niños con dificultades en la primera serie, donde hay el mayor número de estudiantes matriculados, junto con los jóvenes estudiantes. Esta situación no se produce sin efectos sobre las desigualdades educativas, incluso si estas se ven atenuadas por los esfuerzos de modernización emprendidos por los republicanos a partir del año 1880. Sin embargo, siguen existiendo en diversas formas en la historia del sistema escolar francés.

Palabras-clave: tasas de fracaso escolar, Francia, desigualdad.

L'étude historique des parcours scolaires et sa mise en relation avec l'histoire des transformations du système scolaire constituent une approche permettant de saisir à la fois les conséquences de l'organisation pédagogique sur le devenir des élèves et les modalités d'appropriation de l'école par la société. Les parcours scolaires des élèves sont le reflet des objectifs assignés à l'école par l'État, dont l'action devient très prédominante au 19^e siècle. Ces objectifs constituent toujours la contribution du système scolaire à un projet de société plus vaste, ils modèlent le fonctionnement institutionnel de l'école et ne sont pas sans conséquence sur l'appropriation ou non de ce projet de société par les familles.

L'institution scolaire propose ou impose le redoublement en fin d'année scolaire. Les familles le demandent ou s'y soumettent en espérant assurer une meilleure réussite scolaire à leurs enfants, ou bien le refusent quand l'institution scolaire le permet, au risque de favoriser une future déscolarisation. En définitive l'usage du redoublement est un précipité des relations complexes qui se nouent entre le projet de société véhiculé par l'école et les familles qui, selon des logiques socialement différenciées, se l'approprient, le subissent et parfois le rejettent. L'institution scolaire peut faciliter le passage dans la classe supérieure des élèves dont les premiers apprentissages restent superficiels ou au contraire le refuser en considérant que le redoublement permettra de les consolider. Cependant, aujourd'hui, le redoublement est particulièrement décrié, son efficacité en termes de remédiation pédagogique étant largement invalidée par toutes les études menées à ce sujet. Aussi, en dehors de son impact sur la réussite scolaire des élèves concernés, faut-il s'interroger sur les autres motivations de l'usage du redoublement, en particulier sur les finalités explicites et implicites de son utilisation par l'institution scolaire, dont les décisions étaient largement incontestées jusqu'à une époque récente.

Le redoublement a pour conséquence d'imposer à l'élève un retard scolaire par rapport au cursus prévu par l'institution scolaire. Ce fait passe largement inaperçu à la fin du 19^e siècle, époque à laquelle la correspondance des classes et des âges n'est pas une évidence comme aujourd'hui. Ce n'est que dans les années 1930 que l'on commence à prendre conscience des problèmes que pose le retard scolaire et il faut attendre les années 1960 pour que la question du redoublement devienne un objet d'étude et de débat (Chapoulie, 2010). Aussi, est-il pertinent de s'intéresser aux origines historiques de l'usage du redoublement, particulièrement au 19^e siècle qui a vu s'imposer le rôle de l'État dans le développement de la scolarisation de masse (Prost, 2013), notamment en France à partir de la loi Guizot du 28 juin 1833 généralisant la création d'une école primaire publique de garçons dans toutes les communes¹.

Il convient donc de repérer l'apparition de la notion de redoublement avant la progressive mise en place de la 3^e République dans les années 1870. Ce processus séculaire de développement de la scolarisation élémentaire est néanmoins parachevé par l'application de la législation scolaire républicaine des années 1880, qui instaure la gratuité de l'école primaire publique par la loi du 16 juin 1881, puis la laïcisation de l'enseignement et l'obligation scolaire de 6 à 13 ans par la loi du 28 mars 1882. Cette période est

¹ Notre propos exclut l'enseignement secondaire du champ d'étude. À cette époque, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire constituent deux ordres strictement séparés tout au long de la scolarité de leurs élèves tant par la culture scolaire qu'ils véhiculent, celle du secondaire reposant largement sur les humanités classiques, que par le recrutement de leurs élèves selon des critères sociaux.

fondatrice de l'enseignement primaire en tant que service public, qui subsiste dans la mémoire collective comme un des héritages majeurs de la 3^e République. En effet, l'organisation pédagogique de l'école républicaine, définie par l'arrêté du 27 juillet 1882 complété par les instructions du 18 janvier 1887, repose sur la concentricité des programmes, identiques d'un cours à l'autre tout en faisant l'objet d'un approfondissement progressif. Ceux-ci restent alors pratiquement inchangés pendant un demi-siècle, jusqu'à la réforme des programmes scolaires par Paul Lapie en 1923 qui en atténue la concentricité. Cependant, le modèle scolaire des années 1880 influence le fonctionnement des écoles publiques et les parcours scolaires des élèves au moins jusqu'à la fin des années 1960.

Ainsi, notre propos s'appuie sur l'observation des usages du redoublement dans les écoles primaires publiques du département de la Seine, qui sont le berceau du modèle scolaire de la 3^e République. En effet, celui-ci repose largement sur la généralisation de l'organisation pédagogique en vigueur dans ce département depuis la réforme menée en 1868 par Octave Gréard, l'inspecteur d'académie qui a dirigé l'enseignement primaire de la Seine de 1865 à 1879. Bien qu'étant à cette époque encore partiellement rural, le territoire de ce département correspond géographiquement à Paris et à sa banlieue. Dans cet espace très urbanisé, les écoles rurales à classe unique, dans lesquelles le maître enseigne à un groupe hétérogène d'enfants de 6 à 13 ans, sont beaucoup plus rares. Il s'agit donc d'étudier le fonctionnement d'établissements scolaires accueillant souvent quelques centaines d'élèves répartis en plusieurs classes hiérarchisées, le passage de l'une à l'autre impliquant la possibilité pour le directeur de l'école et les instituteurs adjoints de décider d'un redoublement. Notre étude repose largement sur, l'analyse des statistiques scolaires produites par l'administration scolaire dans de multiples rapports publiés dans les années 1870 (Gréard, 1872, 1875 e 1878) puis compilées à l'occasion des expositions universelles de 1889 et 1900 (Duplan, 1889; Lavergne, 1900).

De plus, nous avons largement recours aux données quantitatives et qualitatives collectées dans le cadre du travail de préparation de notre thèse, soutenue à la Sorbonne en décembre 2012 (Krop, 2012). L'étude des dossiers professionnels des instituteurs et institutrices de la Seine recrutés entre 1870 et 1886, qui représentent l'essentiel du corps enseignant exerçant de 1870 à 1914², donne notamment accès aux correspondances échangées par les enseignants avec l'administration scolaire, qui rendent parfois compte des modalités de prise de décision en matière de redoublement, et révèlent les plaintes de certains parents concernant entre autres le parcours scolaire de leur enfant. Enfin, plus de 1 500 rapports d'inspection retrouvés dans ces dossiers, sur lesquels sont indiqués à partir de 1905 le nombre d'enfants inscrits et le nombre d'élèves présents le jour de l'inspection, nous fournissent des données très fiables sur la répartition des élèves dans les classes.

Après avoir décrit les origines du modèle scolaire républicain et la mise en place de son organisation scolaire, qui repose sur une idéologie méritocratique, nous constaterons que les modalités très strictes de passage des élèves d'une classe à l'autre conduisent l'école républicaine à faire un usage massif du redoublement, en particulier à l'époque de

² Un échantillon représentatif de 660 dossiers a fait l'objet d'un dépouillement exhaustif. Il représente 15 % des enseignants recrutés dans la Seine entre 1870 et 1886 dont les dossiers sont conservés dans le fond D1T1 des Archives de Paris.

la première mise en œuvre de la législation des années 1880. Celle-ci contribue à une appropriation très inégale de l'école républicaine par la société urbaine à une époque où la foi dans les vertus de l'instruction est pourtant largement prédominante.

Projet méritocratique et création du modèle scolaire républicain

Pour comprendre le modèle scolaire républicain, consistant à mobiliser la société autour de l'école publique en récompensant l'assiduité scolaire et en favorisant la promotion sociale de ses meilleurs élèves, il faut observer l'émergence de cette idéologie méritocratique sous le Second Empire. Au début des années 1850, les écoles publiques laïques étaient encore à Paris des établissements pratiquant l'enseignement mutuel, apparu en France sous la Restauration, période au cours de laquelle il avait fait l'objet d'un réel engouement. Ce mode d'enseignement repose sur la répartition des élèves en petits groupes de niveau homogène dans chaque discipline scolaire. Ces enfants constituent des cercles pour recevoir l'enseignement d'un moniteur, c'est-à-dire un élève plus avancé dans ses apprentissages, mais pas forcément plus âgé même si c'est souvent le cas. Le moniteur leur dispense alors la leçon reçue préalablement du maître, qui démultiplie ainsi l'enseignement transmis à ses meilleurs élèves. L'enseignement mutuel permet donc à un seul enseignant d'accueillir dans son école une foule d'enfants, parfois plusieurs centaines, d'âges divers et de niveau scolaire hétérogène, ce qui serait impossible dans les conditions de l'enseignement simultané, dans lequel le maître expose conjointement la leçon à l'ensemble des élèves.

Dans l'enseignement mutuel, la notion de redoublement est inexistante dans la mesure où un élève n'est pas forcément intégré au même niveau de la hiérarchie des apprentissages scolaires dans toutes les disciplines. Cependant, bien qu'il corresponde à la nécessité de scolariser en milieu urbain des effectifs pléthoriques avec des moyens limités, l'enseignement mutuel est alors très décrié en raison de la difficulté pour le maître d'assurer un réel enseignement à tous les élèves, faute d'un nombre suffisant de moniteurs qualifiés, ceux-ci quittant souvent l'école rapidement s'ils ne se destinent pas à la carrière d'enseignant. De plus, les écoles publiques souffrent de la concurrence des écoles privées congréganistes, car celles-ci appliquent un enseignement simultané qui a la préférence des familles les plus exigeantes en matière de résultats scolaires.

Pour répondre à cette situation, l'administration scolaire décida pendant les années 1850 d'introduire l'enseignement simultané dans les écoles publiques, tout en continuant de répondre, tant bien que mal, à la demande croissante de scolarisation de la population parisienne. Ainsi, se met en place un mode d'enseignement mixte, qui divise l'effectif de l'école en deux classes, dotées chacune d'un maître. La première applique l'enseignement mutuel pour les nombreux élèves débutants ou n'ayant pas encore réussi à accéder à une maîtrise convenable des rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Dans la seconde classe, d'un niveau scolaire plus élevé, le maître use de l'enseignement simultané en dispensant frontalement la leçon à tous les élèves sélectionnés pour la constituer. Cette classe, sous la dénomination de cours supérieur, accueille les meilleurs élèves choisis parmi ceux de la classe de niveau inférieur, appelée cours élémentaire. Or, cette sélection conduit à déséquilibrer les effectifs entre les deux classes.

En 1853, pour les écoles de plus de 150 élèves, il est décidé que le cours supérieur comptera au moins 60 élèves. Mais les autres qui restent dans la classe élémentaire sont plus nombreux et reçoivent un enseignement reposant sur une méthode pédagogique intermédiaire entre le mode mutuel et le mode simultané, consistant en leçons directes faites par le maître à toute la classe et en exercices sous la direction des moniteurs (Drouard, 1911). Comme tous les enfants n'accèdent pas au cours supérieur, ceux qui peinent dans leurs premiers apprentissages restent dans la classe élémentaire et, même si le terme n'existe pas encore, ils font bien l'objet d'une mesure de redoublement, qui est en fait une relégation dans le cours élémentaire, qu'elle soit provisoire ou définitive selon l'évolution des acquis scolaires de ces élèves.

En 1868 Octave Gréard met en place une nouvelle organisation pédagogique destinée à généraliser l'enseignement simultané dans toutes les classes. Il élabore un programme scolaire fondé sur un principe de concentricité, par l'approfondissement d'un même ensemble cohérent de connaissances, garantissant l'assimilation d'une solide instruction utilitaire aux élèves qui parcourent l'ensemble du cursus. En principe, le cours élémentaire, le cours moyen et le cours supérieur durent chacun deux ans, avant qu'un cours préparatoire soit introduit dans ce cursus à la fin des années 1880 pour que sa durée coïncide avec celle de la scolarité obligatoire. L'objectif d'Octave Gréard est de mieux graduer l'enseignement et de susciter une forte émulation parmi les élèves pour l'accès au cours supérieur, celui-ci préparant les élèves aux examens du certificat d'études primaires, organisés dès 1866 à Paris.

Ce diplôme sanctionne la réussite scolaire des meilleurs élèves et atteste de la qualité de l'instruction acquise dans l'enseignement primaire, bien qu'elle soit culturellement et socialement dominée par les humanités classiques légitimant l'existence de l'enseignement secondaire. Le certificat d'études permet également le prolongement de la scolarité de ses détenteurs dans des cours complémentaires ou des écoles primaires supérieures au-delà de la scolarité obligatoire. Le droit à se présenter aux examens du certificat d'études représente alors l'ultime distinction scolaire avant l'obtention de ce diplôme, les candidats étant sélectionnés par le directeur de l'école en fonction de leur sérieux et de leurs résultats.

Or, tout au long du cursus de la scolarité obligatoire à l'école primaire, le passage d'un cours à l'autre est d'abord déterminé par le degré d'approfondissement des apprentissages des élèves, mesuré par les notes obtenues à un certain nombre de devoirs écrits réalisés en classe et jugés décisifs pour le passage. Ces examens conduisent donc au maintien de nombreux élèves en cours élémentaire, puis en cours moyen. Ainsi, dès la fin des années 1860, l'organisation pédagogique de l'enseignement primaire de la Seine, qui sera généralisée à l'échelle nationale par la législation des années 1880, repose sur la possibilité d'imposer un redoublement aux nombreux élèves dont les résultats sont jugés insuffisants.

Un fonctionnement élitiste privilégiant la scolarité des meilleurs élèves

Le modèle méritocratique d'organisation pédagogique mis en œuvre dans la Seine à partir de la fin des années 1860 conduit à une répartition très inégale des effectifs selon les classes, conséquence de la sélection des élèves en fin d'année, rendue nécessaire aux yeux de l'administration scolaire par l'inégalité des apprentissages des élèves et par la

prégnance de représentations selon lesquelles certains élèves ne peuvent profiter de la scolarisation. Le caractère élitiste de la première mise en œuvre de la réforme de 1868 est d'ailleurs clairement confirmé par la décision d'Octave Gréard d'exclure des écoles publiques les élèves dont les nombreuses absences ne leur permettent pas de profiter de l'enseignement dispensé parce qu'ils nuisent aux progrès de toute la classe lorsqu'ils sont présents (Drouard, 1911).

En 1870, seuls 8 % des élèves étaient inscrits dans les cours supérieurs, tandis que 24 % d'entre eux suivaient le cours moyen et que 68% des inscrits restaient concentrés dans les cours élémentaires. Le progrès vers une répartition plus harmonieuse des élèves dans les classes demeure conditionné par la diffusion de la culture scolaire dans la population scolarisée. En 1877, Octave Gréard se félicite des progrès réalisés, alors que 13,3 % des élèves des écoles de la Seine fréquentent un cours supérieur, 32,4 % un cours moyen et 54,3 % un cours élémentaire. Il espère à l'avenir une véritable répartition des élèves en fonction de leur âge, plus conforme au développement naturel des facultés de l'enfant (7-9 ans en cours élémentaire, 9-11 ans en cours moyen et 12-14 ans en cours supérieur), alors que la majorité des élèves suit encore le cours élémentaire (Gréard, 1878).

En 1888 Edmond Duplan dresse la statistique de la répartition des effectifs entre les trois cours ; plus de 52 % des élèves seraient inscrits en cours élémentaire, soit une proportion à peine inférieure à celle qui prévalait une décennie plus tôt, et il considère qu'en extrapolant la situation à l'ensemble de la scolarité des élèves, près de 40 % d'entre eux n'accèderaient pas au cours moyen, et que seuls un peu plus de 28 % atteindraient le cours supérieur pendant leur scolarité. Ainsi, à la fin des années 1880, moins du tiers des élèves des écoles publiques de la Seine effectue un parcours scolaire conforme au plan d'étude en vigueur du cours élémentaire jusqu'à la fin du cours supérieur (Duplan, 1889).

Il n'en reste pas moins que la relégation des élèves dans les cours élémentaires a pour conséquence de surcharger ces classes qui accueillent à la fois les enfants commençant leur scolarité obligatoire et ceux qui n'ont pu accéder au cours moyen, puis au cours supérieur. D'après les statistiques dressées par l'administration scolaire pendant l'année 1874-1875, les cours élémentaires regroupent en moyenne presque 83 élèves par classe, tandis que l'effectif des cours moyens est de 59 élèves et que celui des cours supérieurs dépasse à peine 42 écoliers (Gréard, 1875). En 1888, près de 30 % des élèves des cours élémentaires ont 9 ans et plus et ont donc déjà connu au moins un redoublement.

La majorité des élèves n'atteint pas le cours supérieur dans les années 1870. Cependant, la situation s'améliore sous l'effet de la diffusion de la culture primaire dans la société urbaine, facilitée par le programme de construction d'école élaboré par Octave Gréard qui permet une baisse progressive des effectifs moyens par classe. Ainsi, alors que les classes de cours élémentaire de près de cent élèves était une réalité courante dans les écoles des quartiers populaires de la périphérie de Paris ou de la banlieue ouvrière au début des années 1870, les effectifs moyens diminuent dans les années 1880 et 1890.

Mais malgré cette amélioration générale des conditions de scolarisation, plus de vingt ans après le vote de la législation scolaire républicaine, les effectifs moyens selon le cours attestent que l'usage fréquent du redoublement entraîne une répartition très inégale

des élèves. D'après les données des rapports d'inspection à partir de 1905, les cours préparatoires connaissent l'effectif moyen le plus élevé avec 43 élèves présents par classe, effectif qui diminue à 41 élèves en cours élémentaire et à 39 en cours moyen, avant de chuter à 35 au cours supérieur.

Ainsi, à Paris, la moyenne des effectifs des élèves présents en cours préparatoire et élémentaire et celle du cours supérieur montrent une différence de six à huit élèves, ce qui a forcément une incidence sur les pratiques pédagogiques et leur efficacité dans les petites classes. D'ailleurs, les instituteurs les considèrent comme des classes dans lesquelles il est plus difficile d'enseigner en raison des effectifs plus élevés mais aussi parce que ces classes accueillent des élèves en difficulté et parfois peu investis dans leur scolarité.

Une appropriation inégale du projet scolaire républicain

Le succès de la modernisation de l'enseignement primaire dans les premières décennies de la 3^e République s'explique largement par la mobilisation scolaire de la population suscitée par une forte croyance dans les vertus émancipatrices de l'instruction, socialement conforté par l'accès à des emplois échappant aux contraintes physiques du travail manuel grâce à l'obtention du certificat d'études primaires. Ce diplôme légitime fortement l'institution scolaire publique et ouvre la possibilité d'un prolongement de la scolarité au-delà de l'âge de l'obligation scolaire dans les cours complémentaires et les écoles primaires supérieures. En effet, il devient dès lors un titre scolaire recherché, exigé à Paris dès 1869 pour tout candidat aux bourses municipales du collège Chaptal, des écoles primaires supérieures Turgot et Colbert et de l'école supérieure de jeunes filles. De même, pour être admis dans les cours complémentaires créés dans les années 1880, il faut posséder le certificat d'études et prendre part à un examen, qui, lorsque le nombre des élèves admissibles dépasse celui des places vacantes, devient un concours. Enfin, souvent exigé pour entrer comme commis dans un établissement commercial ou comme apprentis chez un artisan, ce diplôme donne une forte visibilité à l'efficiences sociale d'un important investissement scolaire des élèves et de leur famille.

L'analyse des archives directement produites par les enseignants et les inspecteurs primaires témoins de la vie quotidienne des écoles montrent que l'adhésion aux objectifs culturels et sociaux du projet scolaire est néanmoins inégale. Ainsi, contrairement aux représentations dominantes de l'école de la III^e République dans la mémoire collective, les enseignants des établissements scolaires des quartiers populaires sont confrontés à des phénomènes d'indiscipline de certains élèves âgés de onze ou douze ans, parfois encore cantonnés dans les cours élémentaires ou qui ont finalement accédé aux cours moyens sans espoir de pouvoir suivre.

N'attendant plus rien de la fin de leur scolarité obligatoire, certains d'entre eux ont tendance à perturber la vie scolaire. Mais l'attitude la plus massive des enfants qui n'ont pas pu profiter pleinement de l'enseignement dispensé consiste d'abord à pratiquer avec une fréquence variable l'école buissonnière. D'après les rapports d'inspection indiquant le

nombre d'élève inscrits et le nombre de présents à partir de 1905, l'absentéisme moyen est de 9 % en début d'année scolaire et augmente progressivement jusqu'à atteindre 16 % en mai et 20 % en juin. Il est particulièrement élevé dans les cours élémentaires (14 % en moyenne contre seulement 6 % dans les cours supérieurs), où sont concentrés les enfants considérés comme inaptes à suivre une scolarité normale, même après le vote de la loi du 15 avril 1909 créant des classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques.

Enfin, une partie des élèves abandonne l'école avant l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. En 1901, à Paris, 10 % des enfants de 6 à 13 ans ne sont inscrits dans aucun établissement scolaire, public ou privé. Ce sont souvent des enfants de plus de dix ans, qui ont passé l'essentiel de leur scolarité dans les cours élémentaires et les cours moyens en raison de plusieurs redoublements. Ils rejoignent le monde du travail ou pour certains d'entre eux l'économie informelle, entre petits commerces de rue et chapardages. De nombreux d'emplois ne nécessitant pas le niveau d'instruction du certificat d'étude permettent la pleine intégration sociale des enfants n'ayant pas réussi à l'école. Aussi, ces scolarités incomplètes sont-elles un phénomène toléré et relèvent évidemment en partie du choix de certaines familles de mettre un terme à une situation scolaire décourageante.

Cependant, elles témoignent également d'une certaine réticence à adhérer au projet de la III^e République. Celle-ci apparaît notamment dans les lettres reçues par l'administration scolaire de la part de parents à l'occasion de divers incidents pouvant émailler la vie quotidienne des écoles. Dans les premières années du 20^e siècle, ces plaintes deviennent plus nombreuses et certains parents incriminent une tendance des enseignants à consacrer l'essentiel de leur activité en classe à leurs meilleurs élèves. Apparemment ils ne perçoivent pas que cela peut être la conséquence d'une organisation pédagogique fondée sur le nombre de réussite des élèves des cours supérieurs autorisés à se présenter aux examens du certificat d'études, qui sont ceux qui n'ont pas ou très peu été soumis au redoublement pendant leur scolarité.

L'étude du modèle scolaire républicain révèle l'ampleur de l'usage du redoublement dont les origines se situent dans la nécessité ressentie par l'administration scolaire de contenir dans les cours élémentaires les élèves ayant des difficultés pour permettre la constitution de classe de cours supérieur aux effectifs moins importants bénéficiant d'un enseignement simultané. Quand la législation des années 1880 perpétue l'élitisme scolaire institué par la réforme d'Octave Gréard en 1868, ces élèves qui peinent dans leurs premiers apprentissages scolaires sont rejoints par les plus réfractaires à la scolarisation. Ce sont probablement dans une large mesure les mêmes enfants, à ceci près que les élèves jugés perturbateurs sont souvent âgés. Parmi des débutants plus jeunes et destinés à passer dans la classe supérieure, une minorité d'entre eux attend avec plus ou moins d'impatience la fin de la scolarité obligatoire et cède parfois aux sirènes du monde du travail ou de la rue. Cependant, la méritocratie républicaine fait

l'objet d'une large appropriation par la société française, le certificat d'étude distinguant une élite attestant de la réussite de l'école primaire, malgré sa position dominée par rapport à l'enseignement secondaire³.

Mais l'usage massif du redoublement a pour conséquence que les élèves débutants commencent leur scolarité dans les classes réputées les plus difficiles et accumulant les problèmes pédagogiques, même si l'hétérogénéité du public scolarisé est pédagogiquement gérée par l'instauration d'une autorité très ferme par les instituteurs. Les enfants réussissant leurs premiers apprentissages scolaires passent quant à eux rapidement au cours moyen puis au cours supérieur en bénéficiant à chaque étape du cursus de meilleures conditions d'enseignement dans des classes moins chargées et ne comportant plus d'enfants inadaptés à la pédagogie de l'école primaire républicaine.

Depuis l'entre-deux-guerres et surtout pendant les décennies suivant la Seconde Guerre mondiale, le système scolaire français a connu des transformations spectaculaires. Après 1945, la notion de démocratisation scolaire s'est répandue dans le débat public et la sociologie a mis en évidence à partir des années 1960 les ambiguïtés du fonctionnement de l'école. L'allongement de la scolarité obligatoire à 16 ans décidée en 1959 s'est poursuivi et la scolarisation jusqu'à 18 ans et même au-delà est très majoritaire aujourd'hui. Surtout, la création de l'école et du collège unique qui accueillent indistinctement tous les enfants jusqu'à quinze ans devait conduire à une démocratisation scolaire en mettant fin à la stricte ségrégation des ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Peut-être serait-il possible de percevoir si l'efficacité du redoublement en tant que dispositif de remédiation aux difficultés d'apprentissage, bien que très contestable, a pu être plus importante dans un contexte d'augmentation générale du niveau de qualification de la population active et de forte mobilité sociale ascendante pendant la période de forte croissance et de modernisation économique des années 1950 au milieu des années 1970, voire au-delà dans les années 1980. Malgré les problèmes de sources que cela peut poser à l'historien, il faudrait d'ailleurs mener une étude des parcours scolaires pendant la période transitoire conduisant au vote de la loi Haby en 1975 créant le collège unique et à sa mise en œuvre progressive dans les années 1980. Le redoublement est alors largement employé pour rendre plus sélectif à la fin du collège l'accès au second cycle du secondaire. Ainsi, en 1983, 16,4 % de 3^e ont redoublé alors que 3,1 % seulement le souhaitent. Ils sont deux fois plus nombreux qu'en 1975 (Prost, 2013).

Il reste que l'élitisme républicain et son idéologie méritocratique qui a contribué à mobiliser la société française autour de l'école ont pour conséquence un usage massif du redoublement qui caractérise encore le système scolaire. Ainsi, même si l'efficacité pédagogique des redoublements est très largement contestée par tous les acteurs du système scolaire, même si le nombre d'élèves concernés a significativement diminué, cet

³ Il faut attendre les années 1930 pour que la moitié d'une classe d'âge obtienne le certificat d'études primaires.

usage reste toujours fréquent en France, avec 28 % des élèves de 15 ans ayant indiqué avoir redoublé au moins une fois, contre 12 %, en moyenne, dans les pays de l'OCDE⁴.

Cependant, aujourd'hui encore, tout en reconnaissant la faible efficacité du redoublement en l'absence de dispositif individuel de remédiation, une partie du corps enseignant du primaire et peut-être davantage encore du secondaire critique le passage dans la classe supérieure d'élèves n'ayant manifestement pas assimilé leur enseignement et dont on peut douter de la réussite l'année suivante. Plus qu'une nostalgie d'un système scolaire socialement ségrégué, qui reste minoritaire bien que le collège unique paraisse inadapté à une partie du public qu'il accueille, cette attitude révèle parfois le sentiment que le système scolaire tel qu'il fonctionne nie leur éthique professionnelle fondée sur l'espoir de pouvoir contribuer à réduire les inégalités scolaires.

D'ailleurs, toutes les études montrent que celles-ci s'accroissent depuis la fin des années 1990. Dans un système scolaire libéral, l'individu étant totalement responsable de son destin scolaire, le redoublement, qui malgré son inefficacité a pu être parfois considéré comme une réponse de l'institution scolaire aux difficultés d'apprentissage, ne se justifie plus et le flux des élèves vers la fin du collège où se situe le premier palier d'orientation sélective ne doit plus être contrarié pour l'institution scolaire. En revenant aux origines d'un redoublement alors conçu dans l'école primaire de la fin du 19^e siècle comme un dispositif permettant de valoriser les premiers apprentissages des meilleurs élèves, on perçoit mieux l'ampleur du défi que représente l'élaboration de réformes pédagogiques permettant de réduire aujourd'hui le caractère socialement inégalitaire du système scolaire français dans une société fragmentée.

Références

CHAPOULIE, Jean-Michel. *L'école d'état conquiert la France: deux siècles de politique scolaire*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2010.

DROUARD, Charles. *Histoire de l'enseignement primaire et populaire à Paris et dans le département de la Seine*. Paris: Librairie Bricon et Lesot, 1911.

DUPLAN, Edmond. *L'enseignement primaire public à Paris. 1877-1888*. Paris: Impr. de Chaix, 1889. Tome 1, Les écoles maternelles. Les écoles primaires élémentaires.

GRÉARD, Octave. *L'instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine (1871-1872)*. Paris: Charles de Mourgues frères, 1872.

GRÉARD, Octave. *L'enseignement primaire à Paris et dans les communes du Département de la Seine en 1875*. Paris: Charles de Mourgues frères, 1875.

GRÉARD, Octave. *Les résultats de l'enseignement primaire à Paris de 1867 à 1878*. Paris: De Chaix, 1878.

KROP, Jérôme. *Les fondateurs de l'école du peuple: corps enseignant, institution scolaire et société urbaine (1870-1920)*. Thèse (doctorat en Histoire Contemporaine). Université Paris IV, 2013.

⁴ Résultats de Pisa 2012, notes par pays, France, OCDE, déc. 2013, p. 2.

LAVERGNE, F. *Les écoles et les œuvres municipales d'enseignement 1871-1900*. Paris: P. Mouillot, 1900.

PROST, Antoine. *Du changement dans l'école: les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*. Paris: Seuil, 2013.

JEROME KROP est docteur en Histoire Contemporaine, Université Paris IV - Sorbonne, a soutenu la thèse *Les fondateurs de l'école du peuple: corps enseignant, institution scolaire et société urbaine (1870-1920)*, sous la direction de Jean-Nöel Luc.

Adresse: 4, chemin des écoliers - 78720 - Saint-Forget - France.

E-mail: krop.jerome@wanadoo.fr.

Reçu le 11 août 2014.

Accepté le 31 janvier 2014.